

De l'inertie en urbanisme

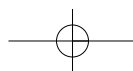
Denis Delbaere

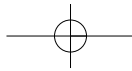
« Il est plus facile de ne pas laisser de traces
Que de marcher sans toucher le sol. »

Tchouang Tseu

Rares sont les projets de paysage qui font aussi rapidement et aussi consensuellement paradigme que le projet du parc de la Deûle, ces 350 hectares de promenades et de marais, de bosquets et de pelouses supports d'événements culturels, situés dans la couronne périurbaine puis rurale de Lille, le long du canal éponyme. Distingué successivement par le Prix du Paysage décerné en 2006 par le ministère de l'Écologie, puis en 2009 par le Grand Prix Européen du Paysage, le parc de la Deûle est aujourd'hui visité par les représentants de nombreuses collectivités territoriales, françaises ou étrangères, qui voient dans sa formule une stratégie exemplaire de construction de nouveaux types d'espaces publics pensés non plus à l'échelle urbaine, mais à la grande échelle des métropoles en formation. Le principal maître d'ouvrage de cette opération, la Communauté urbaine de Lille, est tellement satisfait du résultat qu'il se propose désormais de dupliquer le processus mis en œuvre sur l'ensemble de ses secteurs de projets environnementaux¹. Il faut dire que le projet a tout pour plaire. Il est écologique. Il est pensé selon une logique assumée de coproduction sociale, notamment dirigée vers les agriculteurs. Il fait une large place aux événements culturels. Il se pose en alternative aux migrations carboniphages des citadins en mal de dépaysement de fin de semaine. Il parle de diversité culturelle, bref, il répond point par point aux exigences de ce que devrait être un espace public contemporain idéal.

Ce qui apparaît immédiatement remarquable ici, c'est que le parc de la Deûle semble avoir réconcilié démocratie et production de grands projets de territoire. Après les trente glorieuses en effet, et le désengagement progressif de l'État du champ de l'urbanisme, avec les lois de décentralisation et la démultiplication des acteurs du projet urbain, avec enfin l'essor de la démocratie participative et la revendication par tout un chacun de faire valoir ses intérêts propres dans le processus de production de la ville et en particulier de l'espace public, mener à bien de grands projets semble relever de la gageure. La mise en place de dispositifs nouveaux, comme la « maîtrise d'ouvrage urbaine », vise à reconstruire une expertise capable de dialoguer avec tous les acteurs de la ville, en faisant migrer la question de l'aménagement d'une logique de projet vers une approche plus stratégique, pensée à la grande échelle et sur le long terme des grands projets urbains². Le parc de la Deûle s'inscrit, comme on va le voir, dans une telle tentative de ressaisissement de la capacité à agir efficacement sur le terrain, sans se heurter aux intérêts en place et aux prérogatives de chacun. Le succès de l'opération semble en démontrer le bien-fondé : pensez donc, 350 hectares de terrains industriels transformés en parc et en espace naturel, ce n'est pas rien. La lecture de la presse spécialisée et des plaquettes de présentation du projet est effectivement enthousiasmante.



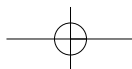


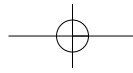
Mais la réalité du projet est tout autre. Nous montrerons que si le parc de la Deûle est un grand succès, c'est aussi et surtout parce qu'il a inversé la logique du projet d'aménagement lui-même. Le raisonnement qui y a été tenu est en effet d'une simplicité extraordinaire et tient au fond en quelques mots : puisqu'il est devenu difficile, voire impossible, d'aménager un grand espace public à l'échelle métropolitaine, alors décrétons que cet espace public existe d'ores et déjà, produisons toutes sortes de documents à l'appui de cette assertion, et comme dans la fable des habits neufs de l'empereur, tout le monde verra un parc là où, fondamentalement, rien n'aura changé (fig. 1).

Fabriquer la demande : l'art de la maîtrise d'ouvrage

Le parc de la Deûle, initialement, ne répond à aucune demande sociale exprimée. Sans un encombrant legs de l'histoire, il est d'ailleurs très probable qu'il n'aurait jamais existé. Ce legs, c'est l'énorme foncier dont la Communauté urbaine de Lille hérita au début des années 1990, lorsque l'État renonça à un premier projet de parc décidé à la fin des années 1960 et qui ambitionnait de transformer 2 000 hectares de terrains industriels et agricoles le long de la Deûle, entre Lille et Lens, en un vaste parc paysager formé de bassins de lagunage étagés destinés à épurer les eaux du canal et à assurer durablement l'approvisionnement de la métropole en eau potable³. Ce vaste projet, hautement expressif des grandes ambitions d'un État alors tout-puissant, n'a pas su mobiliser son foncier avant que le climat de décentralisation à partir des années 1975 n'en rende la réalisation impossible. À la fin des années 1980, il fallait soit engager la réalisation d'un parc dont personne ne voulait, soit restituer leurs terrains aux propriétaires expropriés – chose impossible –, soit transmettre le foncier à une autre collectivité. Après un refus du Conseil général du Nord, l'État fut sans doute soulagé par l'accord donné par Pierre Mauroy récemment élu président de la Communauté urbaine, et qui vit là l'occasion de relancer le projet de parc pour modifier de façon décisive l'image triste et noire de la métropole du Nord. En effet, bien qu'ayant déjà engagé les grands projets urbains d'Euralille, le maire de Lille était convaincu que ses efforts pour attirer une nouvelle population se solderaient par un échec s'il ne parvenait pas à chasser le spectre de la morne plaine et des coronns insalubres⁴. Il n'y a donc pas lieu de s'émerveiller de la capacité du projet du parc de la Deûle à mobiliser un foncier considérable, puisque celui-ci lui fut offert, si on peut dire, sur un plateau.

Mais si l'espace était disponible, il n'en demeurait pas moins que personne, ni sur place ni ailleurs, ne réclamait l'aménagement d'un grand parc à cet endroit. Bien des secteurs pouvaient être jugés plus stratégiques, comme celui de la Marque urbaine, situé au cœur de la métropole et où le dialogue entre les deux versants de l'agglomération se jouait de façon évidente. Mais quels terrains maîtrisait-on dans ce secteur de la ville? Nécessité faisant loi, c'est là où l'urbaniste peut agir, qu'il décide qu'il est bon d'agir !





III. Jeux d'acteurs, production de l'espace

L'homme que Pierre Mauroy chargea de mener à bien cette entreprise est Pierre Dhénin. Militant écologiste de la première heure, proche des milieux agricoles, ancien journaliste à la Voix du Nord, puis chargé pendant dix ans du service « communication » du Conseil général du Nord avant d'intégrer l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille qu'il dirigea quelque temps, Pierre Dhénin est aussi le fils du très écouté conseiller municipal de Lille Marcel Dhénin. Or, lorsqu'elle lui passe cette commande, la Communauté urbaine n'a même pas encore acquis la compétence environnementale, et peu d'élus communautaires en voient la nécessité. Bien que portant le foncier, elle n'est donc pas en mesure de procéder à son aménagement. Il lui faut donc susciter la demande, faire en sorte notamment que les élus du secteur de la Haute-Deûle, qui jusque-là ne considéraient les abords du canal que comme des terrains pelés et sans avenir, juste bons pour la pratique de la pêche dominicale, que ces élus peu intéressés à la chose urbanistique et métropolitaine se prennent d'intérêt pour ce qu'ils n'avaient jamais considéré comme un paysage, se convainquent qu'il pourrait asseoir le développement de leurs communes par l'accroissement de leur attractivité résidentielle. Il faut donner aux élus l'envie de créer ce parc, pour qu'ils réclament eux-mêmes des instances communautaires qu'elles se dotent de la compétence environnementale et qu'elles engagent le chantier.

Pierre Dhénin a fait preuve ici d'une grande perspicacité. La Communauté urbaine n'étant pas supposée être de la partie, il créa un Syndicat mixte du parc de la Deûle censé porter isolément le projet. Une poignée de chargés de mission ont, dès le début des années 1990 et comme ils continuent de le faire, rencontré les maires du secteur et exploré tout ce que le territoire compte d'acteurs locaux. Auprès de tous, ils font la publicité de nombreuses études qu'ils commandent, démontrant que les abords de la Deûle concentrent d'énormes enjeux paysagers, patrimoniaux, environnementaux, économiques, touristiques, agricoles, etc. Peu à peu, ils éduquent les acteurs du terrain. Et tout a marché comme ils l'avaient espéré. Au milieu des



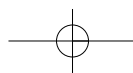
Fig. 1 : Un bois délaissé, quelques chaises et le tour est joué : un grand espace de nature et de loisir est né!

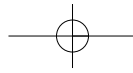
1- Le parc de la Lys notamment est pensé sur ce modèle. Entretien avec Claire Duboc-Tavé, chargée du projet à LMCU, 16 novembre 2007.

2- Sur ce point, lire les témoignages de maîtres d'ouvrage compilés dans « La Maîtrise d'ouvrage urbaine » (dir. Jean Frébault), *Le Moniteur*, 2005.

3- Sur ce premier projet et sur son articulation avec l'actuel parc de la Deûle, on lira l'article d'Isabelle Estienne « La redécouverte de l'eau dans les stratégies d'aménagement à grande échelle de la métropole lilloise » in *Cahiers thématiques n°6*, ENSAPL + J.-M. Place Éditeur, 2006, ainsi que mon propre article « Le projet de paysage est-il soluble dans le territoire? » in *Les Carnets du Paysage*, n°19, ENSP + Actes Sud, 2010.

4- Entretien avec Pierre Dhénin, directeur du Syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole, 23 octobre 2007.





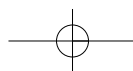
années 1990, les élus communautaires approuvèrent la proposition faite par leur président de doter la collectivité de la compétence environnementale. Fort de ce succès, le Syndicat mixte obtint en 1995 un financement européen pour lancer un ambitieux concours international pour l'aménagement du parc.

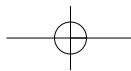
Le déjà-là comme projet

On pourrait imaginer qu'à ce stade, fort d'une légitimité nouvelle, le projet du parc de la Deûle s'est engagé dans la voie d'une démarche audacieuse de remodelage de l'espace, comme son ancêtre des années 1960 l'avait imaginé. Mais c'est le contraire qui s'est produit. Quatre équipes furent admises à concourir. Trois remirent leur copie. Celle de Jean Challet, le paysagiste du premier parc de la Deûle associé à Jacques Sgard et à Jean Pattou, fut rejetée, selon Pierre Dhénin, en raison d'une prestation orale désastreuse⁵. Celle de l'agence lilloise Paysage dérangeait par un interventionnisme jugé trop important et onéreux. L'attelage paysagiste formé par le très jubilatoire Jacques Simon et le très pragmatique Yves Hubert, paysagiste de l'agence bruxelloise JNC International, remporta le concours avec un projet dont le jury salua la simplicité, le réalisme et la souplesse du concept développé autour de la notion de « mosaïque⁶ » (fig. 2).

Les paysagistes décrivent en effet le paysage du parc comme une mosaïque de champs, de prés et de friches, de hameaux dispersés et d'incrustations industrielles, au milieu de laquelle la ligne claire du canal forme un trait d'union évident. Le projet est donc simple : il s'agit d'utiliser le canal comme fil conducteur – un fil conducteur déjà là donc, donné par le site – et d'organiser les travaux autour de ce fil conducteur en ordre dispersé, au gré des opportunités foncières et financières, en affectant à chaque partie du parc une thématique facile à identifier. Ces secteurs, qui ne se touchent pas physiquement et rarement visuellement, sont associés pour l'un à la « nature rêvée », pour l'autre à la « nature domestiquée » et pour un troisième enfin à la « nature retrouvée » : la sémantique, bien mieux que l'espace, fait l'unité du projet. Le paysage n'a pas à être inventé ni surtout aménagé, mais à être regardé et, partant, à être travaillé en douceur car le fait de son éclatement n'est pas donné par les concepteurs comme une tare qu'il faudrait réduire, mais bien comme une qualité qu'il faut amplifier. Tout l'art du paysagiste est ici dans sa capacité à lire le paysage existant comme la figure même du projet à venir, et à penser le projet à venir comme simple accomplissement de ce qui est déjà.

La traduction opérationnelle de ce projet sera d'ailleurs effectivement modeste. À Wavrin, une large allée est aménagée entre la ville et les berges du canal. Encore, le tracé droit et au profil régulier initialement voulu sera-t-il tordu et décliné en profils séquentiels par la suite. À Santes, une promenade sur chemin stabilisé empruntant par endroits des plate-lages sur l'eau est aménagée à l'intérieur d'un bois préexistant. À Houplin-Ancoisne, le





III. Jeux d'acteurs, production de l'espace



Fig. 2 : Plan de masse du projet (1995) : un assemblage de terrains emmêlés dans le paysage agricole et rural.

parc préexistant de la villa Les Nénuphars devient le support d'un parc à thème, de loin la partie la plus ostentatoirement aménagée du parc et d'ailleurs la seule à être clairement identifiée par les publics. Depuis, d'autres secteurs ont été ouverts au public, mais toujours sur la base d'interventions légères, clairement revendiquées par les paysagistes⁷.

D'ailleurs, l'essentiel de la démarche spatiale s'appuie moins sur les travaux d'aménagement que sur l'élaboration d'une charte destinée à unifier le paysage, à instiller peu à peu l'idée d'un environnement homogène et identifiable, par des préconisations adressées aux acteurs du territoire, en particulier les agriculteurs (fig. 3a).

Ces préconisations portent aussi bien sur les portails des pâtures que sur les abords des sièges d'exploitation, sur les chemins de promenade que sur la traversée des fossés ou la signalétique. Méfiants au début, les agriculteurs ont d'ailleurs fini par jouer le jeu : si peu d'entre eux ont suivi la formation au paysage que le parc leur a proposé, la plupart en revanche ont appris à vivre en bons termes avec

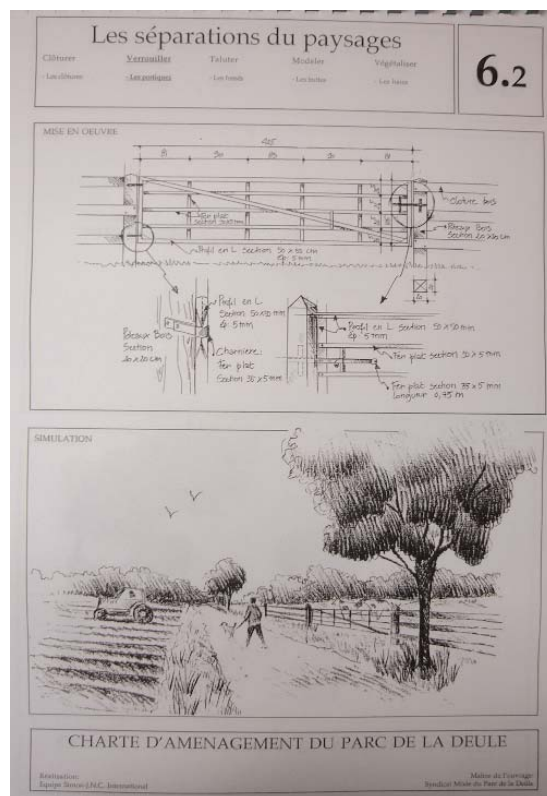
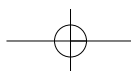
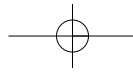


Fig. 3a : Extrait de la charte paysagère du parc de la Deûle. Ici, prescriptions pour les clôtures de prairies.

- 5- Entretien avec Pierre Dhénin, *ibid.*
- 6- Entretien avec Pierre Généau, gestionnaire du parc de la Deûle, 12 septembre 2007.
- 7- Entretien avec Yves Hubert, coauteur du projet, 31 octobre 2007.





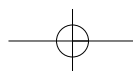
cet aménagement peu dérangeant, d'autant que de simples riverains du projet, ils sont vite devenus ses jardiniers. Pierre Dhénin, très proche du milieu agricole, a su en effet proposer aux agriculteurs toutes sortes de partenariats, allant de la création d'un réseau de fermes-services à l'assouplissement des règles de mise en concurrence pour leur faciliter l'accès aux marchés d'entretien des surfaces de prairies de fauche ou de chemins.

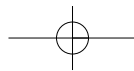
Inutilité fonctionnelle et efficacité culturelle

Dans ces conditions, on pourrait se demander tout simplement à quoi sert le parc de la Deûle. Car si le projet des années 1960 était fondé sur un objectif fonctionnel très précis, visant à rendre un service évident aux populations urbaines (espace de détente, bien sûr, mais surtout grande machine hydraulique destinée à épurer les eaux et à sauver les ressources métropolitaines en eau potable), son successeur ne propose rien d'autre que de conforter les qualités de l'espace tel qu'il était donné depuis la désindustrialisation. Les usages du parc de la Deûle ne diffèrent pas substantiellement de ceux de ce territoire avant son « aménagement » : on s'y promène (fort peu dans la plupart des cas) ; on y pêche au bord du canal, comme on l'a toujours fait dans ce Nord encore populaire ; on y fait des sorties nature. L'un des arguments fonctionnels du parc est qu'en préservant de l'urbanisation ces terrains situés sur les champs captants, il protège la ressource en eau potable. Mais pour rendre cet incontestable service, la collectivité aurait tout aussi bien pu se contenter de protéger le territoire en le classant au plan local d'urbanisme en zone agricole et/ou naturelle.

Cette question semble avoir inquiété Pierre Dhénin lorsque, au début des années 2000, il acquit la conviction que le parc devait, pour s'ouvrir efficacement au public, contenir un élément d'agrément, un pôle d'animation capable de faire parler de lui, capable de transformer le parc en « équipement de nature » adapté aux besoins des « citadins du XXI^e siècle », pour reprendre ses expressions⁸.

Les événements (et les financements) de l'opération « Lille 2004 Capitale culturelle de l'Europe » approchaient. Pierre Dhénin eut alors l'idée de proposer à Pierre Mauroy, toujours président de la Communauté urbaine, de faire du parc de la Deûle la « vitrine écolo de Lille 2004 ». Concrètement, il s'agirait de créer sur l'un des trois secteurs du parc, celui qui par sa configuration héritée ressemblait le plus à un espace aménagé (le parc de la villa Les Nénuphars), un jardin à thèmes sur le modèle du Festival de Chaumont. Là, une série de dix jardins thématiques, dont l'aménagement de chacun serait confié à une équipe différente de paysagistes et d'artistes, décrirait les formes du jardin et du paysage telles que pratiquées par les multiples communautés culturelles représentées dans la très cosmopolite métropole du Nord. Ces jardins montreraient des formes étonnantes, en contraste total avec celles du reste du parc : dragons de bambous, fontaineries aspergeant des parapluies fixes, volières gigantesques, cabanes surélevées, beffroi métallique, etc. Les jardins seraient répartis le long d'une longue allée courbe de 2 kilomètres,





III. Jeux d'acteurs, production de l'espace

menant finalement à un restaurant où il serait possible de se reposer. Ce parc à thème serait entièrement clos. On y accéderait par une unique entrée, payante afin de garantir l'entretien des jardins et d'empêcher leur dégradation. Bref, on s'éloignerait de ce qui fonde une certaine tradition de l'espace public, conçu comme espace ouvert, disponible pour tous et gratuitement, fluide dans ses accès et neutre, esthétiquement impartial dans son aspect, pour concentrer au contraire l'investissement sur un équipement culturel de loisir dénommé « jardin Mozaïc ». Ouvert pour Lille 2004, ce jardin connut effectivement un succès immédiat et le renouvellement de sa programmation culturelle permet, pour l'instant, de maintenir son attractivité et de stabiliser son public⁹ (fig. 3b).

Le dessin comme fin et non plus comme moyen du projet

On voit bien ici comment le caractère événementiel de l'équipement culturel compense l'intangibilité du projet d'aménagement à proprement parler. Sans Mozaïc, il est probable que personne ne connaîtrait le parc de la Deûle, et sa fréquentation se limiterait pratiquement à ce qu'elle était avant le chantier. Le parc de la Deûle est un projet à double vitesse, dont tout distingue, voire oppose, les deux constituants.

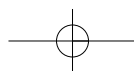
On pourrait penser toutefois que cette situation contrastée, voire paradoxale, est l'unique fait d'un maître d'ouvrage désireux de corriger le tir d'un aménagement décidément trop évanescent. En réalité, cette schizophrénie conceptuelle se trouve au cœur du projet dès sa conception par Jacques Simon. Car si le projet est fondamentalement sage et respectueux de ceux et de ce qui l'entourent, son expression, dès le concours de 1995, est, elle, tonitruante. Selon Pierre Dhénin, Jacques Simon aurait définitivement emporté la décision du jury en sa faveur en jetant aux pieds de Pierre Mauroy un carton à dessins rempli de centaines de croquis du parc en déclamant : « Monsieur le Premier ministre, le parc de la Deûle est à vos pieds. » Derrière la boutade, il y a une réalité profon-

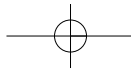


Fig. 3b : Le jardin de l'Asie du Sud-Est, à Mozaïc.

8- Entretien avec Pierre Dhénin, *ibid.*

9- Selon un sondage réalisé par le Syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole.





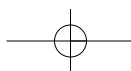
dément inscrite dans l'art de ce grand paysagiste. Amoureux du dessin, Simon a toujours fait la publicité des croquis rapides et donc d'une conception fulgurante du projet de paysage¹⁰. À partir des années 1980, il s'est peu à peu éloigné de la pratique du projet d'aménagement pour investir franchement le champ artistique par le biais d'une production de type « land art » consistant à projeter ses dessins directement sur le sol, en les traçant par exemple dans les champs à coup de moissonneuse. Pour le parc de la Deûle et dans le cadre des festivités de Lille 2004, il a d'ailleurs développé de tels projets, baptisés « articultures » et consistant à investir temporairement les champs du parc de la Deûle.

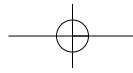
Le dessin, ici, n'est plus le moyen du projet, mais sa fin. Il est d'ailleurs mis en scène à plusieurs reprises dans le jardin Mozaïc lui-même, où Simon a réalisé, dans la parcelle qui lui a été allouée, des sculptures à partir de ses croquis. Plus largement, la signalétique, les panneaux, les plans de repérage, les pupitres d'information et de lecture du paysage, jouent un rôle primordial dans les scénographies des différentes parties du parc de la Deûle, comme si l'espace n'existait pas sans son commentaire, comme si c'était le discours sur l'espace qui faisait l'espace (fig. 4 et 5).

Conclusion : **le projet de paysage est-il un spatio-conservatisme ?**

Alors que la communauté mondiale est saisie par des enjeux considérables réclamant des solutions fortes, alors qu'en Indonésie par exemple 500 000 hectares de forêts seront replantés chaque année jusqu'en 2020, alors qu'en Afrique saharienne sept États ont signé un accord pour planter un cordon boisé de 7 000 kilomètres de longueur afin d'endiguer la progression du désert, alors que les villes des pays les plus développés voient s'accroître les phénomènes de relégation sociale et d'exclusion, aurions-nous inventé de notre côté l'art d'aménager pour ne rien faire ? Eu égard à l'énergie et au temps investis dans un projet comme celui du parc de la Deûle, et à la densité réelle des aménagements produits, l'urbanisme contemporain ne ressemblerait-il pas à un éléphant accouchant d'une souris ? Et cette question, pour un chercheur en paysage, doit s'accroître d'une seconde : et si le projet de paysage était justement l'alibi destiné à faire admettre cette impuissance publique ? Notre parcours de recherche dans le monde des projets de paysage contemporain a été jalonné de découvertes analogues, de projets de territoire ambitieux aboutissant à des politiques de paysage aux effets imperceptibles¹¹, de programmes pharaoniques de reboisement traduits sur le terrain par une simple politique de valorisation de l'existant¹².

A priori, tout semblerait confirmer un tel diagnostic. Si on veut bien considérer en effet qu'un projet d'aménagement se construit dans la relation triple entre un concepteur, un programme et un site¹³, le propre du projet de paysage n'est-il pas, comme l'affirme Michel Corajoud, de privilégier le troisième au détriment du premier et surtout du





III. Jeux d'acteurs, production de l'espace



Fig. 4 et 5 : Deux occurrences, parmi bien d'autres, de l'image autonomisée dans le paysage du parc de la Deûle.

second? Le projet de paysage pense le site comme sa propre matrice. Dans sa perspective, du regard constatatif porté sur un territoire jusqu'au projet à proprement parler, il n'y a qu'un pas, et en tout cas une démarche continue. Comment ne pas rapprocher cette assertion avec la proximité historique qu'entretiennent l'émergence progressive du paysage dans le champ de l'urbanisme et l'apparition des premières lois et politiques de protection de la nature, puis des « monuments naturels ». Parce que fondé sur l'idée qu'il résulte du site lui-même, le projet de paysage pourrait-il être autre chose qu'un spatio-conser-
vatisme?

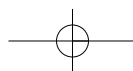
Oui, sans doute, mais aussi non, pour au moins deux raisons. La première tient au fait que le « site », pour le paysagiste, ce n'est pas à proprement parler « l'existant », mais plutôt le « permanent ». Dans cette approche, fonder

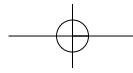
10- Pour une approche approfondie des origines du croquis d'ambiance, en particulier chez J. Simon, et sur le cadre de son apparition, contemporaine de celle de l'enseignement actuel du paysagisme, je renvoie le lecteur à ma contribution au rapport de recherche « Saisir le paysage urbain », dirigé par F. Poussin et remis en septembre 2007 au ministère de la Culture.

11- Delbaere (Denis), « Gérer le paysage à grande échelle : de l'impossible projet à l'incertain politique. Le cas de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut » in *Cahiers thématiques n°6*, Jean-Michel Place Éditeur, 2006.

12- Delbaere (Denis), « La forêt urbaine. Du mythe à la réalité territoriale, l'invention d'un nouveau modèle forestier? » in *Cahiers thématiques n°9*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

13- Boutinet (Jean-Louis), *Anthropologie du Projet*, Seuil, 1990. Du même auteur, lire également, pour un resserrement sur la question du projet de paysage, « A propos du projet de paysage, repères anthropologiques » in *Les Carnets du Paysage*, n°7, ENSP + Actes Sud, automne 2001.



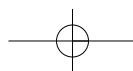


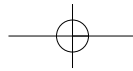
le projet sur le site lui-même ce n'est pas pour conserver les éléments qui le composent, mais pour fonder le projet sur ce qui, au cœur du site, fait permanence¹⁴. Ce qu'il recherche, même au travers des anecdotes qui tissent la vie d'un paysage, c'est ce qui traverse toutes les époques et toute la géographie d'un territoire, car le paysage est, dès l'origine, affaire de continuité. C'est ce qui explique la fascination des paysagistes pour les formes du sol, pour les moindres accidents qui ponctuent un trait de coupe : fossés, talus, glacis et plateformes révèlent le « gros œuvre » du territoire, le socle sur lequel son histoire se déroule et sur lequel il reste toujours possible de se poser sereinement. C'est aussi ce qui explique que la plupart des paysagistes décrivent le paysage en tant qu'horizon et même en tant qu'assemblage d'horizons. L'horizon, c'est ce qui, par-delà les fluctuations de l'histoire, des programmes et des modes, charpente solidement le paysage et le donne à vivre comme un espace ouvert à tous, à tout moment, à proprement parler comme un véritable « espace public¹⁵ ».

On est très loin ici des logiques de conservation de l'existant, auxquelles d'ailleurs les projets de paysage se heurtent souvent, qu'elles visent la protection de la nature ou celle des monuments historiques. Car fort de cette lecture « structurelle » et non pas formelle du paysage, le concepteur se trouve d'emblée en position critique vis-à-vis de ces politiques dès lors qu'elles se centrent sur des objets. Vouloir travailler le territoire en tant que paysage conduit souvent le concepteur à en proposer des remodelages conséquents, argumentés pourtant sur la volonté d'aller dans le sens du lieu lui-même¹⁶.

Le projet du parc de la Deûle, en réalité, n'échappe pas à ce paradoxe. Car la manière, qu'on y a vue à l'œuvre, de faire du dessin la fin même du projet a un corrélat, et c'est que les tracés structurants du projet, devenus évidemment très rares puisqu'il s'agit, en quelque sorte, d'aménager sans en avoir l'air, ces tracés-là ne sont en revanche absolument pas négociables. La production boulimique d'images masque l'autorité des vraies décisions, elle crée une brume de fantôme derrière laquelle le paysagiste (et derrière lui le maître d'ouvrage) cache ses intentions les plus fortes. Pierre Dhénin raconte comment la longue allée courbe de 2 kilomètres, voulue par Simon pour le jardin Mozaïc, n'a jamais pu évoluer d'un centimètre. Ni son tracé ni son profil en travers ne pouvaient être discutés. Tout le reste, oui, mais cela, non ! Et cela, c'est bien sûr ce qui tient fermement l'espace et conditionne l'essentiel des déplacements et des perceptions d'ensemble du parc. Pierre Dhénin évoque aussi l'aisance incroyable avec laquelle Simon, se promenant dans un marais au sol instable imposant des détours incessants, en dessina à sa sortie un plan dont les contours et tracés correspondaient avec une précision millimétrique à la réalité géométrale.

La fluidité et l'évanescence du dessin, l'intangibilité du projet d'aménagement, sont les faces aimables et sympathiques d'un Janus urbanistique contemporain, l'autre face, c'est celle des décisions souterraines, inargumentées, précises et, espérons-le, intelligentes. Derrière cette nouvelle manière de faire le projet, derrière son caractère consensuelle-





III. Jeux d'acteurs, production de l'espace

ment participationniste et délicieusement écologique, il y a, on l'a vu, une manière subtile de restaurer une forme d'autorité dans la conduite du projet d'aménagement. De nouvelles méga-maîtrises d'ouvrage émergent depuis une quinzaine d'années. Bientôt, la réforme des collectivités territoriales avancera d'un cran supplémentaire le processus de consécration des métropoles comme véritables leviers locaux de prise de décision. Ces nouveaux maîtres d'ouvrage inventent des stratégies pour se ressaisir du pouvoir d'action sur l'espace, mais le paradoxe veut que les projets dont ils peuvent accoucher alors consistent, finalement, non plus à changer le monde comme pouvaient espérer le faire leurs prédécesseurs régaliens, mais à changer le regard que nous portons sur lui afin de le trouver meilleur. Le projet de paysage, dans ce contexte d'infatuation de la dimension médiatique du projet urbain, est ce qui préserve, de façon détournée, notre persévérance à changer le monde dans lequel nous vivons.

14- Marot (Sébastien), « L'Alternative du paysage » in *Le Visiteur*; n°1, Société Française des Architectes, 1995, p. 68-69.

15- Corajoud (Michel), *Le paysage c'est là où le ciel et la terre se touchent*, Actes Sud + ENSP, 2010.

16- Nous avons proposé une lecture de cette conduite apparemment paradoxale du projet dans l'article que nous avons consacré au projet des paysagistes de Latitude Nord pour la plaine du Grand Tournant, « When Landscape designs public spaces » in *The Journal of Landscape Architecture*, ECLAS, 2006.



Fig. 5 : La grande allée courbe du jardin Mozaïc. Tout est négociable, sauf ça!

